



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1023

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM)
- Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 30 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1023 - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU GRAND PARC DE MIRIBEL-JONAGE (SYMALIM) - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 1968.

Le SYMALIM a pour objet l'aménagement, la gestion et la valorisation du Grand parc de Miribel Jonage, propriété du SYMALIM, l'aménagement et la valorisation du Canal de Jonage et de ses abords ainsi que la gestion du plan d'eau du Grand large et de ses abords.

Il contribue, également, depuis 2017 à l'aménagement du Canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize.

Il a pour mission de fixer les grandes orientations et de définir la stratégie du Grand parc à travers les socles suivants : préserver la ressource en eau potable, maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône, préserver et valoriser le patrimoine naturel.

La Ville de Lyon adhère au syndicat depuis de nombreuses années.

II – Modalités de représentation :

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes.

Le Comité syndical est composé de la manière suivante :

- 12 délégués titulaires et 12 suppléants pour la Métropole de Lyon ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Lyon ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Villeurbanne ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de l'Ain ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de communes Miribel et Plateau ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des communes Beynost, Décines-Charpieu, Jonage, Jons, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil et Vaulx-en-Velin.

Chaque délégué est porteur d'un nombre de droits de vote différencié, sur un total de 105 droits de vote selon la répartition suivante :

- Métropole de Lyon : 5 droits de vote par délégué ; soit un total de 60 droits de vote (57,15 %) ;
- Lyon : 5,5 droits de vote par délégué ; soit un total de 11 droits de vote (10,48 %) ;
- Villeurbanne : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 8 droits de vote (7,62 %) ;
- Département de l'Ain : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 4 droits de vote (3,81 %) ;
- Communauté de communes Miribel et Plateau : 1,5 droits de vote par délégué ; soit un total de 3 droits de vote (2,86 %) ;
- Décines-Charpieu, Meyzieu, Vaulx-en-Velin : 3 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 3 droits de vote (2,86 %) ;
- Jonage, Miribel : 2 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 2 droits de vote (1,90 %) ;
- Beynost, Jons, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil : 1 droit de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 1 droit de vote (0,95 %).

Le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau exécutif composé de 12 membres : 1 président, 2 à 8 vice-présidents et des membres secrétaires.

Les postes sont obligatoirement affectés de la manière suivante :

- 3 à la Métropole de Lyon ;
- 1 à la Ville de Lyon ;
- 1 au Département de l'Ain ;
- 1 à la Communauté de communes Miribel et Plateau ;
- 1 à la Ville de Villeurbanne ;
- 5 aux communes riveraines de l'île de Miribel Jonage dont deux pour les communes du département de l'Ain et trois pour les communes de la Métropole de Lyon et/ou du département du Rhône.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/46 en date du 30 juillet 2020 aux désignations suivantes pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité syndical du SYMALIM :

- titulaires : monsieur GAUTIER CHAPUIS et madame Victoire GOUST ;
- suppléants : messieurs Emmanuel GIRAUD et Denis BROLIQUIER.

Madame Victoire GOUST ayant fait connaître son souhait de ne plus siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM), il est proposé au Conseil municipal de procéder à la

désignation de son/sa remplaçant-e qui représentera la Ville de Lyon en qualité de titulaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du SYMALIM en date du 11 février 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/46 du 30 juillet 2020 ;

DELIBERE

Madame Sylvie TOMIC est désignée en remplacement de madame Victoire GOUST pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET